

FORMATION

Devenir acteur PRAP 2S ALM (Sanitaire et médico-Social Accompagnement à La Mobilité)

Certifiante



Plus qu'une formation, la PRAP 2S version ALM (conforme au nouveau référentiel de 2021) implique un engagement de la direction, de l'encadrement et de l'ensemble des professionnels dans une démarche de prévention. Elle vise à accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

	Tout le personnel travaillant dans le secteur de la santé ou secteur médicosocial (structures d'aide et de soins à la personne, maisons de retraite...).
	4 jours soit 28 heures en présentiel. Intersession : 7 jours.
	De 1 à 10 stagiaires.
	En Île-de-France / Paris et France entière.
Pré-requis	Pour l'employeur : une journée d'information/formation « Assurer les conditions de réussite d'une formation action PRAP » ou équivalent vivement recommandée. Pour le stagiaire : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.
Accessibilité	Si un stagiaire à des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions adapter l'action de formation. Nos salles sont conformes aux normes d'accessibilité.
Formateur(s)	Formateurs PRAP 2S habilités suivant un dispositif INRS imposé, à jour de leurs formations.
Tarifs	Sur devis.
Horaires	À la carte
Contact	christine.delaune@acms.asso.fr

Références réglementaires :

Art L4121-1-2-3 du Code du travail (obligation de l'employeur)

Art L. 6353-1 du Code du Travail

Documents de référence de l'INRS

OBJECTIFS

- Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien.
- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- Inscrire ses actions dans la démarche de prévention.
- Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels.
- Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

APTITUDE

- Repérer les risques liés à la manutention manuelle ou aux mauvaises postures.
- Proposer des pistes d'amélioration afin de supprimer ou réduire les risques.
- Participer à l'amélioration des conditions de travail de l'entreprise.
- Maîtriser la bonne gestuelle en prenant en compte les déplacements naturels permettant de se mouvoir et l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée.
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentations, exercices pratiques d'applications, études de cas « observation et analyse d'une situation de travail ». Application des techniques gestuelles en prenant en compte les déplacements naturels permettant de se mouvoir et l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, ordinateur, (vidéo-photos-diaporama).

Repérage des situations à risque sur le poste de travail.

Mannequin articulé. Modèle anatomique vertébral, coupe dorso-lombaire.

Une caisse avec poignées et une sans poignées. Planche de transfert. Draps de glisse. Disque de pivotement.

Il est à mettre à disposition par l'entreprise ou l'établissement différents matériels : Lit médicalisé électrique, fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, un verticalisateur, un soulève-personne. Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Livrets INRS :

- Devenir acteur PRAP, memento formation-action, ED 7201.

- Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social, guide à l'usage des aidants et des soignants, ED 7202.

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

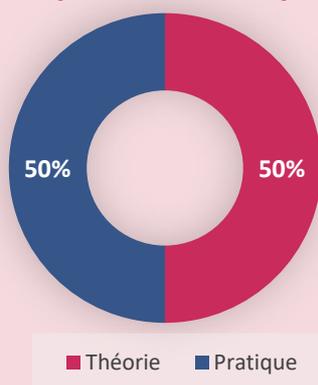
Devenir acteur PRAP 2S ALM

(Sanitaire et médico-Social
Accompagnement à La Mobilité)

Certifiante



Répartition du temps



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Documents INRS :

- Outil d'observation et d'analyse d'une situation dangereuse.
- Épreuve certificative de la formation d'acteur PRAP 2S/APS ASD.

L'épreuve peut être passée à l'oral en cas de difficulté à l'écrit ou de handicap.

Fiche d'évaluation des acquis tout au long de la formation au travers des exercices réalisés.

Évaluation à chaud et à froid. - Certificat de réalisation de la formation.

Les stagiaires ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives, se verront délivrer, par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et par l'INRS, un certificat « Acteur PRAP 2S » valable 24 mois à compter de la fin de la formation PRAP 2S.

COMPÉTENCES

Avant la formation : échange téléphonique avec le demandeur.

Pour une démarche efficace : il faut consacrer un temps nécessaire à la préparation de l'action de formation en amont avec le formateur une fois la date validée.

Domaine de compétence 1

Se situer en tant qu'acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans son entreprise ou son établissement.

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
 - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement.
 - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention.
 - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles.
- Connaître les risques de son métier.
 - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage.
 - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits.
 - Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.

Domaine de compétence 2

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - Connaître le fonctionnement du corps humain.
 - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
 - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
 - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

Domaine de compétence 3

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
 - À partir des causes identifiées au cours de son analyse.
 - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail.
 - En prenant en compte les principes généraux de prévention.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
 - Identifier les personnes concernées.
 - Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement.

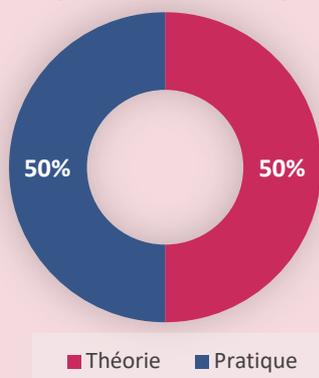
Devenir acteur PRAP 2S ALM

(Sanitaire et médico-Social
Accompagnement à La Mobilité)

Certifiante



Répartition du temps



Suite du domaine de compétence 3

- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
 - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail.
 - Les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
 - Les mobilisations protectrices adaptées à la personne aidée.
 - L'utilisation des aides techniques préventives.
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.

Domaine de compétence 4

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
 - Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille.
 - Identifier les enjeux pour l'accompagnant.
 - Identifier les enjeux pour l'établissement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels.
 - Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements.
- Analyser la situation d'un accompagnement
 - S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement. Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel.
 - Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent les déplacements.
 - Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales.
 - Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
 - Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement.
 - Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel.
 - Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique.

À savoir
Ce certificat est valable 2 ans.